



[> Lire cet article sur le site web](#)

Discours de clôture de la Grande conférence sociale pour l'emploi

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les ministres, Mesdames et messieurs les présidents et secrétaires généraux, Mesdames et messieurs, Nous sortons de deux journées intenses. Deux journées de discussions nourries, denses, fructueuses, gr'ce au travail de préparation entamé depuis plusieurs semaines, et gr'ce à votre implication. Cette 2ème Conférence sociale a réuni, autour du Président de la République et de nombreux membres du gouvernement, 300 participants, partenaires sociaux, représentants des collectivités territoriales et des chambres consulaires. Je remercie tous les participants aux tables rondes, leurs présidents et leurs facilitateurs. La France et l'Europe subissent depuis cinq ans une crise profonde qui frappe durement nos concitoyens. Elle pourrait menacer les fondements même de notre édifice social.

Un sentiment de doute a gagné certains de nos compatriotes. Et pourtant nous avons tant d'atouts, il y a tant de talents et d'énergie chez les Français, en métropole comme dans les outre-mer. Je suis convaincu que le modèle français peut être sauvé et enrichi, adapté au monde du XXIe siècle. Je veux que la France redevienne pleinement un pays fort, un pays juste, un pays solidaire. Et je sais que cette volonté, nous la partageons tous. Cela exige de faire des choix.

Cela exige aussi du dialogue. Car les bons choix se préparent dans le dialogue. Je tiens à affirmer que le dialogue social, aux yeux du Président de la République et du gouvernement, n'est pas un jeu d'ombres, il est au coeur de notre méthode de gouvernement. Nous avons placé cette 2ème grande conférence sociale sous le signe de l'emploi. C'est la priorité.

Nous agissons dans l'urgence d'une part et pour préparer l'avenir d'autre part. Préparer l'avenir, cela a été notre objectif depuis un an. Et nous en avons deux belles traductions. Le pacte pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, et l'accord du 11 janvier sur la sécurisation de l'emploi, transposé dans la loi, qui représentent des transformations majeures.

Préparer l'avenir, c'est aujourd'hui dessiner les filières et les emplois de demain et c'est engager des réformes structurelles. L'économie du XXIe siècle évolue vite. Cela exige de nous des facultés d'anticipation. A cet égard la transition énergétique est un enjeu majeur. Beaucoup a été fait depuis un an pour réaffirmer et élargir le rôle des filières industrielles, au travers notamment du nouveau Conseil National de l'Industrie. Le mouvement se poursuit avec la mise en place de la Commission Nationale des Services.

Pour construire notre avenir, nous devons aussi forger les compétences de demain et faciliter les transitions professionnelles. A cette fin, il faut renforcer notre capacité collective d'observation et de prospective. Une réflexion commune entre l'Etat, les Régions et les partenaires sociaux sur les métiers et les compétences de demain sera organisée au 1er trimestre 2014, à l'occasion de la présentation du rapport sur « les métiers du futur ». Le commissariat général à la stratégie et à la prospective, qui a été mis en place à la suite de la 1ère conférence sociale, sera chargé d'animer un réseau d'observation et de prospective des emplois et des compétences. Préparer l'avenir, c'est engager des réformes en profondeur. Le temps est venu d'engager une belle et ambitieuse réforme de la formation professionnelle et de l'alternance.

Le sujet semble complexe et il l'est à certains égards. Il est parfois caricaturé et utilisé pour critiquer des acteurs qui sont pourtant pleinement engagés au profit d'une aspiration au savoir, à la compétence, qui sont à la base de la promotion sociale. Mais nous ne pouvons pas laisser le système en l'état, quand 20% seulement des demandeurs d'emploi accèdent chaque année à une formation. Quand les ouvriers y accèdent deux fois moins que les cadres ; et les travailleurs des entreprises de moins de 10 salariés, deux fois moins que ceux des entreprises de plus de 1 000 salariés. Ce n'est plus acceptable. La réforme devra donc viser deux objectifs.

Mieux orienter la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin - les demandeurs d'emploi, les jeunes sans qualification, les salariés confrontés aux mutations économiques. Les personnes confrontées à l'illettrisme devront faire l'objet d'une attention particulière ; c'est d'ailleurs la grande cause nationale pour 2013. Et deuxième objectif : faire de la formation un levier de compétitivité pour l'ensemble des entreprises.

Naturellement, cette réforme devra faire le lien avec les questions de formation initiale et intégrer une dimension relative à l'orientation. Elle devra aussi mettre en oeuvre le compte personnel de formation créé par la loi de sécurisation de l'emploi. Cette réforme est essentielle.

Elle devra être négociée, puis transcrite dans la loi. Le document d'orientation du gouvernement sera envoyé dans les dix jours. Il proposera d'ouvrir une négociation qui devra aboutir dans des délais compatibles avec la présentation d'un projet de loi d'ici la fin de l'année. Une concertation quadripartite permettra d'associer aux partenaires sociaux les régions et l'Etat. Mais, face au chômage, la mobilisation doit être immédiate.

Cette mobilisation, c'est d'abord utiliser pleinement et plus rapidement les dispositifs que nous avons mis en oeuvre. Les emplois d'avenir d'abord. Ils apportent une solution à ceux qui n'en auraient pas d'autres. Nous en sommes à 30.000. L'objectif reste une mobilisation générale pour atteindre 100.000 à la fin de l'année.

Le contrat de génération a démarré dans les petites entreprises. C'est maintenant aux entreprises et aux branches d'accélérer les négociations. Quant aux contrats aidés, nous en avons accru le nombre et allongé la durée pour favoriser l'insertion professionnelle. Et en ce qui concerne le CICE, le comité national de suivi prévu par la loi sera constitué très prochainement, sous l'égide du Commissariat général à la stratégie et à la prospective et en associant les partenaires sociaux. Il définira les conditions d'une évaluation transparente et indépendante. C'est un outil fondamental de la compétitivité et de l'emploi.

Il nous faut aussi utiliser sans délai les opportunités d'emploi qui existent. Je ne méconnais pas les différentes causes de ces emplois non pourvus : il y a des problèmes d'attractivité pour certains, au regard des conditions de travail et de rémunération, qui appellent un travail au niveau des branches ; il y a par ailleurs des difficultés concrètes de mobilité qui appellent des solutions en termes de logement, de transports, de gardes d'enfants ; il y a des actions à conduire pour accompagner les entreprises dans leurs recrutements et mieux faire connaître les offres disponibles. Mais il y a aussi des emplois non pourvus faute de compétences disponibles. Au terme de cette conférence sociale, nous allons donc mettre en oeuvre un "plan de formations prioritaires pour l'emploi". Ce n'est pas un énième plan décidé sans concertation.

Ce n'est pas un effet d'annonce. C'est un engagement à faire ensemble. Michel Sapin va vous réunir dès le mois de juillet pour en assurer les 3 conditions de réussite : recenser les besoins, par région et par secteur, préciser les outils utilisables immédiatement et mobiliser les financements. Je constate avec satisfaction un accord général sur le principe d'une contribution des partenaires sociaux, via le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Je sais que les régions, qui ont des responsabilités toujours renforcées sur ces sujets, seront également au rendez-vous. L'Etat apportera également sa contribution.

Nous devons rendre ce plan opérationnel dès la rentrée de septembre. Fixons-nous l'objectif, en 4 mois, d'avoir permis l'entrée supplémentaire en formation de plus de 30 000 demandeurs d'emploi. Cette action prioritaire et immédiate devra s'inscrire dans la durée avec la réforme plus globale que nous engageons. Je souhaite que les chômeurs de longue durée en bénéficient tout particulièrement. Il faut, par ailleurs, réduire les délais d'entrée en formation des demandeurs d'emploi, gr'ce aux actions déjà engagées par Pôle emploi, dont nous avons décidé de renforcer les effectifs de 4000 postes.

Par ailleurs pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, nous organiserons dès septembre une concertation sur le développement de l'alternance. Et, comme je m'y suis engagé dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse, une initiative législative sera prise, après concertation, sur la question des stages, en vue d'une discussion à la rentrée et une adoption d'ici la fin de l'année. Mais on ne peut pas parler du chômage sans parler de la vie quotidienne des chômeurs. Nous sommes tous conscients qu'il faut aussi améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. Il faut agir contre toutes les complexités qui nuisent à l'insertion sociale et professionnelle.

Les Conseils généraux et Pôle emploi doivent mieux travailler ensemble et une expérimentation prometteuse va s'engager en ce sens dans 10 départements volontaires dès la rentrée. La complexité des liens entre les différents mécanismes d'assurance et de solidarité doit être notre problème, celui de l'Etat et des partenaires sociaux, et non pas celui des personnes déjà placées dans des situations difficiles. Mesdames et Messieurs, notre société repose sur le travail. C'est le travail qui est à la source de la richesse collective. Et pour les individus, le travail est un moyen de vivre, de s'épanouir, de s'insérer dans la société.

Veiller aux conditions de travail, à la santé au travail, à la qualité de vie au travail, est impératif. Je refuse que l'on

oppose les catégories ou les priorités. Ceux qui travaillent, comme ceux qui sont au chômage et aspirent à retrouver un emploi, constituent ensemble le monde du travail, dans toute sa force et sa dignité. Nous attendons la conclusion de la négociation interprofessionnelle sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle. Je ne sais pas encore si elle aboutira à un accord. Je le souhaite parce que j'en partage l'ambition.

Le Comité d'orientation des conditions de travail sera chargé de préparer un « Plan santé au travail ». Son objectif est de renforcer l'efficacité de la surveillance de la santé des salariés et mettre l'accent sur des risques professionnels particuliers. Nous devons réfléchir aux évolutions du CHSCT. La responsabilité sociale des entreprises fera l'objet d'une concertation entre l'Etat et les partenaires sociaux.

Par ailleurs, la reconnaissance de la valeur du travail passe par une juste rémunération. Au sein du commissariat général à la stratégie et à la prospective, nous installerons un observatoire des rémunérations. Enfin, même si la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes n'a pas fait l'objet d'une table ronde spécifique cette année puisqu'une négociation était en voie de finalisation, je tiens à affirmer que cette question est cardinale. Parce que c'est un choix de société. Parce que c'est un moteur pour faire progresser la situation de tous les salariés. L'emploi passe aussi par l'Europe.

L'acquis de la construction européenne dans le domaine social est substantiel, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail, ou encore l'égalité entre les femmes et les hommes. Mais l'évolution vers le progrès est aujourd'hui en panne. Je retiens de vos travaux sur l'Europe sociale trois priorités. D'abord, l'emploi des jeunes : il nous faut mobiliser rapidement le fonds de 6 milliards d'euros et déployer la garantie jeunes. Il faut élargir le dispositif Erasmus aux jeunes en formation par alternance. Ensuite, la lutte contre le dumping social, le dumping fiscal et la concurrence déloyale.

Cette situation est inacceptable, notamment dans les secteurs les plus touchés, le bâtiment, les travaux publics, l'agriculture et les transports. Votre position unanime sur la directive détachement renforcera la position de la France dans les négociations. Par ailleurs, la France a obtenu dans la négociation en cours sur la directive marchés publics que les collectivités locales puissent écarter des offres anormalement basses car ne respectant pas les normes sociales minimales. Nous appellerons aussi à la mise en place d'un salaire minimum dans les Etats membres.

C'est la meilleure façon de lutter contre le dumping social. Sur toutes ces questions, la France a une responsabilité spécifique et nous la porterons avec vigueur. Je souhaite enfin que soit confortée la place du dialogue social en Europe. Un Conseil européen se réunit dans quelques jours. L'engagement des partenaires sociaux sur ces sujets majeurs renforcera les actions menées avec détermination par le Président de la République.

Je voudrais à présent vous parler de la protection sociale et des services publics. S'agissant de la protection sociale, personne ne nie la nécessité de la conforter et donc de la réformer avec deux objectifs. Assurer son financement sur le long terme et permettre de répondre à des attentes nouvelles de nos concitoyens. C'est ce que nous avons fait avec la famille. C'est ce que nous allons faire pour les retraites. Du rapport de Yannick Moreau, je retiens un message optimiste.

Certes, nous avons des décisions courageuses à prendre. Mais si nous les prenons, nous pouvons, grâce au dynamisme démographique de notre pays, assurer la pérennité de notre régime par répartition et restaurer la confiance des Français dans notre système de retraites, en particulier des jeunes. La réforme, nous la construirons dans le respect des principes de continuité et de justice, et après une concertation que je veux dense, riche et sincère. Dès le 4 juillet, je rencontrerai un à un les partenaires sociaux, avec Marisol Touraine, Marylise Lebranchu et Michel Sapin. A l'issue de cette concertation, au mois de septembre, le gouvernement prendra ses décisions, en responsabilité. Le sujet du financement de la protection sociale reste ouvert.

Le Haut conseil du financement de la protection sociale poursuivra ses travaux sur la trajectoire de financement des différentes branches. Notre modèle social, c'est aussi la force de nos services publics. L'agenda que nous avons fixé l'an dernier pour la fonction publique a été respecté. Nous le poursuivrons. Il prendra en compte les questions de conditions de travail et de formation.

Le service public est un élément fort de la solidarité mais aussi du développement économique durable. Nous avons ouvert l'an dernier le chantier de la modernisation de l'action publique. Avec pour ambition, des services publics présents sur tout le territoire, à l'écoute des besoins des citoyens, plus efficaces, qui s'adaptent rapidement aux évolutions de la société et de l'économie. Depuis dix ans, les services publics n'ont été ni pilotés, ni repensés.



Pour seule règle de conduite, on s'est contenté de coupes budgétaires uniformes. Nous devons au contraire réussir collectivement une rénovation ordonnée et intelligente de l'action publique. Le Commissariat général à la stratégie et la prospective devra porter haut la démarche d'évaluation des politiques publiques, en concertation avec toutes les parties prenantes. Il jouera également tout son rôle pour construire une vision partagée de l'action publique et des services publics.

Je veux associer largement les agents, les usagers, les partenaires sociaux. Je connais l'attachement des agents publics aux valeurs du service public. Je sais qu'ils sont prêts à prendre part aux réformes, même profondes, s'ils en connaissent le sens, et s'ils en partagent l'ambition. Le service public c'est d'abord des valeurs et ces valeurs nous les défendrons toujours. L'Etat est en première ligne, il doit être stratège mais aussi garant de l'égalité entre les territoires et les citoyens. Je veux enfin vous parler de vous, les acteurs du dialogue social.

Le dialogue social est la condition de réformes pertinentes et durables. Le rôle des partenaires sociaux doit être encore davantage reconnu et conforté. Qui dit reconnaissance, dit représentativité . La réforme de la représentativité syndicale a connu son aboutissement le 29 mars. La mise en oeuvre de la loi du 20 août 2008 fera, comme prévu, l'objet d'un bilan au sein du Haut Conseil du dialogue social, notamment sur l'élection dans les très petites entreprises. En ce qui concerne la représentativité patronale, le Gouvernement prend acte de la position commune des organisations d'employeurs.

Elle exprime un socle de principes, dont la déclinaison opérationnelle appelle un travail complémentaire. Le directeur général du travail, Jean-Denis Combrexelle, accompagnera ces travaux. Nous nous donnons jusqu'au mois d'octobre pour aboutir. Par ailleurs, j'ai demandé à Michel Sapin d'engager une concertation pour renforcer les moyens de la démocratie sociale . Comment valoriser le parcours des militants ? Quelle formation leur offrir ? Comment assurer aux organisations des moyens humains, financiers et matériels solides et transparents ? Tous les sujets devront être abordés.

Moderniser le dialogue social, c'est aussi revoir sa structuration par branches professionnelles. Un comité de suivi sera mis en place à ce sujet, sous l'égide de la commission nationale de la négociation collective. Mesdames et messieurs, je n'ai évidemment pas fait un compte-rendu exhaustif des travaux de chaque table ronde. Ce sera l'objet de la feuille de route qui vous sera transmise dans les prochaines heures. Pour conclure, je voudrais insister : notre action doit s'inscrire dans deux temporalités : le temps de l'urgence, et le temps long de la préparation de l'avenir. La France est une grande nation.

Nous avons en main tous les atouts nécessaires pour réussir. D'ici la prochaine conférence sociale, grand rendez-vous annuel, nous aurons beaucoup d'autres occasions de nous retrouver pour faire avancer notre pays et d'abord mener ensemble la bataille de l'emploi. .